

Argumentaire concernant l'initiative bernoise sur la formation

Une formation de haute qualité est fondamentale pour assurer la prospérité du canton de Berne, pour fournir à notre économie les compétences dont elle a besoin, pour favoriser l'égalité des chances de nos enfants et pour renforcer les bases de notre démocratie. C'est pourquoi l'initiative bernoise sur la formation inscrit dans la Constitution cantonale le principe d'une qualité de formation élevée sur l'ensemble du territoire. Or, pour remplir leur importante mission éducative sur le long terme, nos écoles ont besoin de conditions-cadres qui permettent de répondre au mieux à leur mission.

1. Arguments en faveur de l'initiative

Une formation de qualité garantit la disponibilité de personnel qualifié pour notre économie

Le Rapport sur l'éducation 2026 montre clairement que la réussite de la formation professionnelle et l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II reposent avant tout sur de solides compétences de base acquises durant la scolarité obligatoire. Ces données, ainsi que les études PISA, montrent également que les compétences des jeunes Suisses ont reculé ces dernières années, tant pour la langue d'enseignement que pour les mathématiques. Ainsi, les scores moyens en lecture ont par exemple baissé de 509 (2012) à 483 (2022) points. De plus, le taux de réussite au niveau secondaire II a reculé de 91,5 % (2016) à 90,1 % (2022). Pour le canton de Berne, l'Office fédéral de la statistique avance les chiffres suivants : de 2017 à 2019 : 94,3 % ; de 2019 à 2021 : 92,3 % ; de 2022 à 2024 : 91,9 %. L'objectif fixé par la Confédération et les cantons, selon lequel 95 % des jeunes devraient obtenir un diplôme de niveau secondaire II, est non seulement largement inférieur, mais semble de plus en plus difficile à atteindre¹.

Une formation de haute qualité est toutefois déterminante pour l'avenir économique du canton de Berne. Nos entreprises ont besoin de jeunes bien formés, capables de réfléchir, de s'adapter et de mettre leurs compétences en pratique. C'est à l'école que se construisent ces aptitudes essentielles. Si la qualité de l'enseignement n'est pas garantie à tous les niveaux, cela a des répercussions directes sur le développement économique du canton. Investir dans la qualité de la formation, c'est donc investir durablement en faveur de la pérennité économique du canton de Berne.

Une formation de qualité favorise l'égalité des chances

Une formation de haute qualité garantit que chaque enfant et chaque jeune puisse développer pleinement son potentiel, quels que soient son origine, sa situation familiale et ses besoins particuliers. Le Rapport sur l'éducation 2026 montre clairement que l'égalité des chances reste un objectif à atteindre. La réussite scolaire dépend toujours fortement du milieu social et linguistique des élèves. L'école publique contribue donc de manière décisive à la cohésion sociale.

¹ Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (2026), Rapport sur l'éducation : [L'éducation en Suisse - Rapport 2026](#)
OCDE (2023) *PISA 2022 Results (Volume I): The State of Learning and Equity in Education*. OECD Publishing.
<https://doi.org/10.1787/53f23881-en>

Lorsque les ressources font défaut, que les offres de soutien sont limitées en raison d'une pénurie d'enseignantes et enseignants ou que la qualité de l'enseignement varie d'une école à une autre, ce sont surtout les enfants ayant des besoins particuliers qui en subissent les conséquences. Sans une qualité de la formation garantie, l'égalité des chances risque de devenir une réalité fictive. La Constitution doit donc donner le droit à tous les élèves du canton de Berne d'accéder à une formation de haute qualité.

Une formation de qualité renforce notre démocratie

En 2025, la proportion de personnes, qui ne regardent pratiquement plus les actualités diffusées par les médias, a atteint en Suisse un niveau record tristement bas, à savoir 46,4 %². Une démocratie active repose sur des citoyennes et des citoyens bien informés et capables de discernement. L'école transmet des connaissances fondamentales, encourage la pensée critique et donne aux jeunes les moyens de se forger leur propre opinion.

À l'heure de la désinformation, de la polarisation et des crises mondiales, cette mission revêt une importance croissante. La qualité de la formation n'est donc pas seulement une question de politique éducative, mais elle est également essentielle à la cohésion sociale et à la stabilité de notre démocratie.

Des enseignantes et enseignants formés sont essentiels à la réussite scolaire

La réussite scolaire des enfants et des jeunes dépend essentiellement de la qualité de la formation du corps enseignant et d'autres spécialistes. L'étude PISA 2022 a clairement montré que les établissements scolaires dotés d'équipes pédagogiques stables et présentant une pénurie d'enseignante et enseignants formés limitée obtiennent de meilleurs résultats scolaires³. L'enseignement est une profession exigeante ; une formation solide est donc indispensable. Personne ne se rendrait chez un médecin n'ayant pas de diplôme de médecine ni ne monterait dans un bus dans lequel le chauffeur n'a pas de permis de conduire.

Dans le canton de Berne, en raison de la pénurie persistante d'enseignantes et d'enseignants⁴, on fait appel à des personnes sans formation, on regroupe des classes et on réduit des offres de soutien importantes. Actuellement, 1 700 personnes exercent sans diplôme, ce qui représente 10 % des effectifs. De plus, selon le degré et la fonction, jusqu'à 30 % d'entre eux ne disposent pas de la formation requise. Les changements fréquents et le manque de stabilité pèsent directement sur les élèves. La pénurie d'enseignantes et d'enseignants et d'autres spécialistes formés n'est pas un simple problème de personnel, mais un problème de qualité.

La qualité de la formation ne peut donc être garantie que si la profession reste attractive et si l'on dispose d'un personnel formé en nombre suffisant. L'augmentation du nombre

² Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft der Universität Zürich (2025), Jahrbuch Qualität der Medien 2025: <https://www.schwabe.ch/foeg-jahrbuch-qualitaet-der-medien-2025-978-3-7965-5366-0>

³ Organisation for Economic Co-operation and Development (2023), PISA 2022 Results (Volume I), The State of Learning and Equity in Education: https://www.oecd.org/en/publications/pisa-2022-results-volume-i_53f23881-en.html

⁴ Office de la statistique (2026), Enseignants selon l'année scolaire, le canton et le degré de formation (écoles publiques) : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home.assetdetail.36478931.html>

d'étudiantes et d'étudiants et de personnes diplômées issues des HEP est un signe encourageant ; il est toutefois essentiel que les enseignantes et enseignants restent dans la profession à long terme et ne la quittent pas prématurément en raison d'une charge de travail trop importante.

Le corps enseignant a besoin de temps pour les élèves

Une formation de haute qualité présuppose que le corps enseignant dispose de temps à consacrer à ses élèves. Pour accompagner chaque enfant dans ses apprentissages, répondre à ses besoins et favoriser son développement, le corps enseignant doit pouvoir consacrer l'essentiel de son temps à sa mission pédagogique. Or, aujourd'hui, une part considérable du temps de travail est absorbée par des tâches administratives. Parallèlement, la charge de travail élevée et le manque de ressources font que le temps disponible pour le travail direct avec les élèves s'en trouve réduit.

Pour garantir la qualité de la formation, il faut veiller à ce que le corps enseignant puisse se concentrer sur sa mission première : enseigner et favoriser le développement des enfants et des jeunes.

2. L'initiative

Constitution du canton de Berne : article 43, écoles

Texte constitutionnel	Explications
¹ Le canton et les communes entretiennent des jardins d'enfants et des écoles. L'enseignement respecte la neutralité confessionnelle et politique.	L'art. 43 al. 1 ConstC impose aux écoles enfantines et aux autres écoles publiques, aujourd'hui déjà, certaines exigences en matière de qualité de l'enseignement. L'enseignement doit être neutre sur le plan confessionnel et politique.
<i>Nouveau 1a</i> Le canton et les communes veillent à garantir sur tout le territoire une formation de haute qualité et mettent à disposition les moyens nécessaires à cette fin.	La proposition d'article 43 al. 1a ConstC introduit désormais le critère de la qualité de la formation. Le canton et les communes doivent mettre à disposition les moyens nécessaires à cet effet. Il appartient au Grand Conseil d'ancrer cette importante directive au niveau légal. Il doit non seulement tenir compte des exigences accrues en matière d'enseignement, mais aussi lutter contre la grave pénurie d'enseignant-es.
<i>Nouveau 1b</i> Ils veillent à ce qu'il y ait suffisamment de personnel enseignant et de personnel spécialisé qualifiés pour former les élèves, et à employer ces personnes en fonction de leur formation et de leurs compétences.	Ces défis sont précisés dans cette proposition d'article 43 al. 1b ConstC. Un nombre suffisant d'enseignant-es et de personnel spécialisé formés doit être mis à la disposition des élèves.

<i>Nouveau 1c Ils veillent à ce que le travail du personnel enseignant et du personnel spécialisé profite en premier lieu aux élèves.</i>	Le principe selon lequel le travail des enseignant-es doit profiter en priorité aux élèves et non à des tâches administratives est réaffirmé dans cette proposition d'article 43, al. 1c ConstC.
² Le canton et les communes peuvent allouer des subsides aux écoles privées qui assument des tâches publiques.	
³ Le canton règle la surveillance sur les écoles privées et sur l'enseignement privé.	

Le droit à l'éducation est inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ; de même, l'article 61a de la Constitution fédérale oblige la Confédération et les cantons à veiller « à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation » (art. 61a). La responsabilité principale des écoles incombant aux cantons, le canton de Berne joue un rôle central.

C'est précisément parce que la formation est une mission fondamentale de l'État que les dispositions légales ne suffisent pas : elles peuvent à tout moment être affaiblies. Seule la Constitution apporte la stabilité, le caractère contraignant et la légitimité nécessaires pour garantir une qualité de formation élevée sur l'ensemble du territoire.

3. Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette initiative au niveau législatif incombe au Grand Conseil, au Conseil-exécutif et à la Direction de l'instruction publique et de la culture. Formation Berne suggère que les mesures suivantes soient examinées :

- Renforcer **les mesures incitatives** afin que les enseignantes et enseignants non diplômés puissent suivre une formation adaptée
- Renforcer **les secrétariats scolaires** afin de soulager le corps enseignant des tâches administratives
- Mettre en place **un système de suivi** permettant de détecter rapidement les pénuries de personnel parmi le corps enseignant et les autres spécialistes de la formation
- Mettre en place **des conditions d'engagement** compétitives avec les cantons voisins pour le corps enseignant
- Fixer une limite maximale pour **la taille des classes** afin de soulager le corps enseignant et de permettre aux élèves de bénéficier d'une plus grande attention.